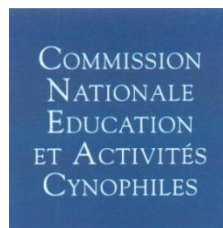




Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès 93535
Aubervilliers
Commission Nationale D'Education et
D'Activités Cynophiles
Président Jean Denis DEVINS



Règlement du Championnat de France 2022 Grade 3

Le Championnat de France d'Agility est réservé aux chiens de race inscrite sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI).

Les binômes conducteur chien se qualifient à partir de leur place au classement national. Une finale réunit les binômes sélectionnés pour désigner les Champions de France de l'année.

1. Règles spécifiques

Le championnat de France d'agility est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1 Classes de compétition

Une seule classe de compétition :

3^e degré : accessible aux binômes Senior, Junior 14, Junior 18 en grade 3

1.2 Catégories

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la SCC : A, B, C, D.

1.3 Détermination du TPS

Le TPS (temps de parcours standard) est le temps de parcours du chien le mieux classé augmenté de 15%.

1.4 Classements

Les classements élémentaires sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.



A chaque place du classement est attribué un nombre de points sur le même mode de calcul que le classement national. Le nombre de participants pris en compte est la valeur du quota pour la catégorie.

Les classements cumulés sont réalisés à partir de la somme des points obtenus lors des épreuves. Le classement est effectué dans l'ordre décroissant du nombre de points.

1.5 Affichage des résultats

Les résultats sont affichés au plus tôt après chaque épreuve.

Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage des résultats.

Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche et dans tous les cas avant la remise des prix.

1.6 Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et le responsable CNEAC.

2. Engagement des concurrents à la finale

Ne peuvent participer à la finale du championnat de France que les équipes classées.

Ne peuvent participer à la consultation, et s'inscrire à la finale du championnat de France que les personnes en possession avant le 15 février d'une licence 2022 pour l'équipe.

Tout changement de grade à partir du 01/01/2022 entraîne la perte de la présélection ou de la sélection ainsi que des frais d'engagement.

Un chien ne peut participer qu'une seule fois à la finale.

Un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens

La procédure d'engagement des concurrents est la suivante :

- **1^{er} février** : début de la consultation et inscription à la finale pour les équipes classées dans les quotas :

- pour les équipes présélectionnées (équipe en possession d'une licence 2022 et dont la place au classement est dans le quota) affichage sur leur espace CNEAC de boutons permettant d'accepter ou de refuser la sélection. Un mail informatif est envoyé aux équipes présélectionnées.
- s'il y a plusieurs conducteurs pour un chien, c'est l'équipe présélectionnée qui répond favorablement en premier à la consultation qui est prise. Les boutons disparaîtront pour les autres équipes.
- les équipes acceptant la sélection doivent s'acquitter du montant de l'engagement par paiement CB.

- **15 février** : fin de la première consultation et inscription à la finale :

- fin des inscriptions pour les équipes classées dans les quotas.
- l'absence de réponse ou de paiement est considérée comme un refus de participation à la finale
- publication sur le calendrier de la liste des équipes sélectionnées.

- **1^{er} mars** : ouverture de la consultation complémentaire et inscription à la finale :

- ouverture de la consultation complémentaire et inscription pour atteindre les chiffres des quotas de concurrents. L'envergure de cette consultation complémentaire et inscription dépend du nombre de places encore disponibles pour la finale.
- affichage sur l'espace CNEAC des équipes en consultation complémentaire (équipe en possession d'une licence 2022) de boutons permettant d'accepter ou de refuser la sélection. Un mail informatif est envoyé aux équipes concernées.
- s'il y a plusieurs conducteurs pour un chien, c'est l'équipe qui répond favorablement en premier à la consultation qui est prise. Les boutons disparaîtront pour les autres équipes.
- les équipes acceptant la sélection doivent s'acquitter du montant de l'engagement par paiement CB.

- **15 mars** : fin de la consultation complémentaire et inscription à la finale :

- fin des inscriptions pour les équipes consultées.
- l'absence de réponse ou de paiement est considérée comme un refus de participation à la finale
- publication sur le calendrier de la liste des équipes sélectionnées.

- **30 mars** : fin de la procédure d'inscription à la finale.

Les champions en titre respectant les conditions de participation au championnat de France licenciés en 2022 seront consultés dans la première quinzaine du mois de février pour confirmer ou non leur participation à la finale.

3. Finale

La finale se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

3.1 Numéros des concurrents

Les numéros sont remis aux concurrents avant le début de la finale sur présentation éventuelle d'un justificatif.

3.2 Épreuves

La finale se joue sur 3 épreuves : 2 agility et 1 jumping.

Un contrôle de taille de chien ou de puce pourra être fait aléatoirement sur les épreuves.

Les ordres de passage doivent être respectés sauf sur décision particulière du responsable CNEAC. Le non-respect de l'ordre de passage (retard à l'appel de l'équipe, modification personnelle de l'ordre ...) entraîne une élimination d'office sur l'épreuve.

Temps maximum de 20 secondes pour la mise en place du chien pour une épreuve. Dès le coup de sifflet du juge autorisant l'entrée sur le terrain, le concurrent a 20 secondes pour que le chien franchisse la ligne de départ. Au-delà de ce temps, le chronomètre démarre même si le chien n'a pas franchi la ligne de départ.

3.3 Ordre de Passage des équipes

Manche 1 ordre aléatoire établi par le Responsable du GT Informatique

Manche 2 ordre inverse du classement de la manche 1

Manche 3 ordre inverse du classement cumul Manche 1 et 2

Les ordres de passage doivent être respectés sauf sur décision particulière du responsable CNEAC. Le non-respect de l'ordre de passage (retard à l'appel de l'équipe, modification personnelle de l'ordre ...) entraîne une élimination d'office sur l'épreuve.

Les chiennes en chaleur passent suivant leur ordre de passage.

3.4 Récompenses

Le titre de « *Champion de France d'Agility* » est décerné à l'équipe classée première au cumul des points des 3 épreuves de la finale (il faut avoir terminé au moins une épreuve) dans chaque catégorie.